

L'hon. M. MACKENZIE: C'est vrai dans certains cas.

M. HEAPS: Puis-je discuter durant quelques minutes un autre aspect de la question? Je ne doute pas que le gouvernement a à son emploi, dans la division dont nous examinons les crédits, un nombre assez considérable de pilotes brevetés et expérimentés et un assez grand nombre de bons avions qui peuvent franchir, je dirai, de longues distances. Le département a-t-il jamais songé si, en ce qui concerne les postes, des services du courrier aérien pouvaient être créés en vertu du crédit que nous discutons?

L'hon. M. MACKENZIE: Naturellement, cela soulève une question de politique très définie. L'expérience des Etats-Unis est loin d'être à l'appui de la suggestion de mon honorable ami. Je me rappelle que, il y a deux ans, les Américains ont essayé le transport du courrier aérien par quelques-uns des avions de l'Etat. Cette tentative a eu des résultats assez désastreux, et, à ma connaissance, le Gouvernement canadien ne se propose pas de créer directement un tel service de l'Etat. La division de l'aviation civile est transférée du ministère de la Défense nationale au département des Transports, pour assurer à la division de l'aviation civile un caractère essentiellement civil. Ce crédit relatif aux opérations aériennes de l'administration est absolument de nature civile, mais le type d'avions employés en plusieurs cas est semi-militaire. Ce crédit contient une disposition pour quatre avions en plus de ceux qui sont utilisés absolument pour les fins de la force aérienne, et ces quatre avions sont d'un modèle dont a parlé il y a quelques instants mon honorable ami de Vancouver-Sud (M. Green), type facilement convertible pour des fins militaires. Les quatre coûtent, je crois, \$240,000, soit \$60,000 chacun.

M. HEAPS: Si je me rappelle bien, les conditions aux Etats-Unis diffèrent totalement de celles qui existent au Canada. Lors de l'enquête aux Etats-Unis relativement à une division militaire de l'administration transportant le courrier aérien, il y avait déjà un service assez important du courrier aérien provenant d'autres sources, de sorte qu'il devait se produire une concurrence entre les deux services. Je crois que le gouvernement des Etats-Unis, à tort ou à raison, décida que le transport du courrier aérien dans ce pays serait confié uniquement à des compagnies privées.

L'hon. M. MACKENZIE: C'est exact.

M. HEAPS: Chez nous la situation est tout autre. Les conditions ne sont pas les

mêmes. Nous n'avons pour ainsi dire pas de service de courrier aérien. Lorsque nous envoyons une lettre par voie aérienne à travers le Dominion elle doit aller aux Etats-Unis pour être transportée par leurs avions à travers le continent. Si nous adressons une lettre d'Ottawa à Vancouver par voie aérienne, je suppose qu'elle traverse les Etats-Unis par voie de Seattle. Je me suis demandé si, ayant ce service militaire aérien au Canada, nous ne pourrions pas l'utiliser davantage actuellement. Il est certain que si nous avions dans notre pays des conditions semblables à celles qu'il y avait aux Etats-Unis il y a deux ans, je concevrais que le ministre du Revenu national puisse se croire justifié, mais nous n'avons aujourd'hui au Canada aucun service postal aérien. Puisque nous avons des avions qui nous servent pour des vols de longue distance entre une région et une autre, je me demande si ces avions ne pourraient pas servir à des usages pratiques autres que celui auquel ils servent présentement.

L'hon. M. MACKENZIE: La question soulevée par mon honorable ami est évidemment une question d'administration sur laquelle nous n'avons pas encore pris de décision, et je ne puis lui répondre immédiatement.

M. HEAPS: Le ministre voudrait-il nous dire ce que lui-même favorise?

L'hon. M. MACKENZIE: Je crois dans le principe de la sagesse collective. Je ne voudrais donc pas risquer une opinion.

M. HEAPS: Le ministre craint-il la sagesse individuelle?

L'hon. M. MACKENZIE: Jamais.

L'hon. M. STIRLING: Je ne sais si le ministre se rappelle qu'à l'époque où le Canada s'intéressait à la poste aérienne, tout se faisait par contrats. Je me permets de dire aujourd'hui que, si jamais nous retournons au transport des courriers par avion, cela devrait se faire par contrat.

L'hon. M. MACKENZIE: Très bien.

L'hon. M. STIRLING: Le ministre a rappelé que le gouvernement des Etats-Unis n'a eu guère de succès quand il s'est chargé lui-même de la poste aérienne durant une certaine période, et je ne pense pas qu'il y ait lieu de supposer que la chose serait plus heureuse dans notre pays. A l'heure qu'il est, nous ne sommes guère pourvus d'avions, et je ne voudrais pas voir occuper ces avions au transport des courriers. Quand nous examinerons l'article suivant, le ministre pourra nous intéresser beaucoup en nous fournissant des statistiques sur les envolées qui se font présentement. Il existe un grand nombre de compa-